Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 605

Artikel: Débat : aménagement et écologie
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012213

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et Piguet, tous deux formés à Lausanne. Je pourrais continuer: histoire, latin, grec... Je ne vois pas de changements significatifs. L'Université de Lausanne n'a jamais été capable d'assurer entièrement la relève, et c'est bien naturel. Rien à voir, là, avec la réforme de 1956!

Et tout cela pour nous proposer l'exemple... du Japon, qui «prépare aujourd'hui sa jeunesse dès l'âge de sept ans aux exigences intellectuelles de son développement futur»!

De nouveau, moi, je veux bien. Notons toutefois que le Japon a le taux le plus élevé de suicides parmi les étudiants et les professeurs d'Université! Vous souhaitez, vous, nous voir ressembler au Japon?

J. C.

DÉBAT

Aménagement et écologie

Dans DP 603 (p. 3: «Autonomie: L'aménagement grâce aux tuyaux»), il est fait la remarque que les tuyaux d'égout ont apporté une aide appréciable à l'aménagement du territoire du fait qu'ils permettaient de restreindre légalement (obligation de raccordement) la construction à certaines zones. On exprimait la crainte qu'une dérogation à l'obligation de raccordement sous prétexte de «chiot'sec» risquait d'aller à l'encontre des acquis de l'aménagement du territoire, favorisant l'anarchie dans la construction.

Cet argument est probablement très réaliste au vu des incessantes tentatives de promoteurs de «mettre en valeur» du terrain en le recouvrant de béton. L'argument reste néanmoins curieux car il implique que l'aménagement du territoire ne passe la rampe que grâce aux lois sur la protection des eaux. Il me semble que l'aménagement du territoire doit inclure la notion de santé et d'équilibre des écosystèmes, non seulement dans le territoire considéré mais dans ceux qui l'avoisinent. S'il en est ainsi, la protection des eaux est partie intégrante de l'aménagement du territoire et c'est ce dernier qui détermine, entre autres, la manière dont on doit disposer des eaux usées.

VALORISER LES DÉCHETS

La règle la plus élémentaire concernant les eaux usées et les déchets en général est certainement qu'on doit chercher à les valoriser au maximum tout en minimisant les nuisances qu'ils peuvent occasionner, ces deux buts allant d'ailleurs de pair.

Dans une telle optique, le «chiot'sec» n'entre certainement pas en conflit avec un aménagement du territoire qui aurait parmi ses buts celui de sauvegarder au mieux l'environnement naturel, exigence qui inclut la mise en place d'une gestion correcte des ressources d'eau potable de la région considérée et un traitement adéquat des eaux usées. Le «chiot'sec» serait un des moyens permettant d'aboutir à ce résultat; il y en aurait certainement d'autres et le choix se ferait de cas en cas. Bref, on ne voit pas qu'il doive y avoir conflit.

LE PROFIT

J'aimerais encore préciser que, vu de l'extérieur, ce qu'on appelle aujourd'hui «aménagement du territoire» paraît être une activité de type «management»: on dispose d'un territoire et on en tire le maximum de profit, ce profit étant assez mal défini d'ailleurs. Est-ce que c'est la prospérité économique de la génération actuelle et éventuellement celle d'après? Est-ce une notion d'équilibre à long terme permettant aux régions de maintenir leur santé écologique tout en permettant à un nombre raisonnable (mais forcément limité) d'habitants d'y vivre et d'y exercer une activité? Quand on voit ce qui se passe par exemple à Montreux, on a plutôt l'impression que le but visé est le profit immédiat par n'importe quel moyen. Est-ce que l'aménagement du territoire intervient aussi dans ces cas-là et de quelle manière?

Pierre Lehmann

Réd. Rassurons notre ami Pierre Lehmann: l'article paru dans DP 603 et qui l'a inquiété n'était nullement une remise en cause des «chiot'secs» sous le signe d'un aménagement du territoire bien compris. Juste un petit cri d'alarme face à de nouvelles menaces qui planent sur cette tâche que nous tenons pour prioritaire. Pour le reste, l'approche globale de l'aménagement, la place de la protection des eaux notamment dans ce cadre, les mesures à envisager à plus ou moins long terme, le débat est ouvert depuis longtemps et largement dans ces colonnes et il est de première importance.

Glanures helvétiques

Les autorités lucernoises distribuent actuellement un journal d'informations municipales à tous les ménages de la cité. Ce bulletin officiel paraîtra six fois par année et ne contiendra pas de publicité pour ne pas concurrencer la presse locale. Il doit donner des informations utiles que les journaux ne publient pas toujours. Cependant ceux-ci ne paraissent pas apprécier le nouveau venu auquel ils reprochent une présentation archaïque (tous les quotidiens lucernois paraissent en offset) et un coût trop élevé! La guerre des tirages dans la presse lucernoise n'est pas près de s'éteindre.

* * *

Un lecteur du «Tages Anzeiger», prenant prétexte d'une information sur l'évolution politique qui se manifeste dans le principal journal tessinois, le «Corriere del Ticino», affirme que le quotidien radical «Il Dovere» a une situation financière brillante et contribue chaque année, pour une somme appréciable, au financement du Parti radical tessinois. A noter que ce journal appartient à un éditeur privé.